



Règlement Trail de la Rosière Edité le 02/07/22

1. Organisation

L'association Trail la Rosière

Contact : traildelarosiere@gmail.com

Aline : 0684589623

2. Epreuves : Le 17 Juillet 2022

- **La Rosière 40km, 3000mD+**
Départ prévu à 7h de la Place des Eucherts

- **La Rosière 22km, 1450m D+**
Départ prévu à 8h30 de la Place des Eucherts

- **La Rosière 15km, 800mD+**
Départ prévu à 9h30 de la Place des Eucherts

- **La Rosière Ros'Games**
Parcours à obstacles ludiques pour les enfants
Départ prévu à 14h30 de la Place des Eucherts

Attention : les horaires des départs peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques. S'il devait y avoir un changement, vous seriez prévenus par e-mail ou Facebook *Trail de la Rosière*. Restez connectés.

3. Catégories autorisées sur les courses

La Rosière 40km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs

La Rosière 22km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors

La Rosière 15km : ouvert aux Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets

Les Catégories d'âge 2022

(valable jusqu'au 31 octobre 2022, ces catégories changeront le 1er novembre 2022)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1987 et avant
Seniors	SE	1988 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006
Minimes	MI	2007 et 2008
Benjamins	BE	2009 et 2010
Poussins	PO	2011 et 2012
École d'Athlétisme	EA	2013 à 2015
Baby Athlé	BB	2016 et après

4. Remise des prix et récompenses

Seuls les podiums scratch seront photographiés sur la place des Eucherts ainsi que les premiers de chaque catégorie.

En revanche, les podiums de chaque catégorie seront récompensés et iront récupérer leur lot à la patinoire.

5. Tarifs, inscriptions et options

a) Tarifs

La Rosière 40 km : 42€ (avec repas + cadeau)

La Rosière 22 km : 27€ (avec repas + cadeau)

La Rosière 15 km : 22 € (avec repas + cadeau)

Majoration de 5€ pour toute inscription après le 04/07/2022

Le tarif d'inscription comprend :

- La course et l'encadrement
- Le repas d'après course
- Des goodies à l'effigie du trail

b) Inscriptions

→ Par internet sur le site <http://www.traildelarosiere.com>

→ Sur place avec une majoration de 5€, dans la mesure des dossards disponibles.

La pré-inscription sur internet est conseillée afin de limiter les contraintes administratives sur place le matin de la course.

Attention, le nombre de participants est limité à 600 coureurs cumulés sur les trois courses 40, 22 et 15km. Cependant, l'organisation se réserve le droit de stopper les inscriptions avant ce quota.

c) Options pour les accompagnants :

- Repas à 13€ sur réservation lors de l'inscription ou du retrait des dossards ou directement sur place le dimanche dans la limite des places disponibles
- Ticket Aller-retour en télésiège des Roches Noires (au départ de La Rosière) à 6€ en pré-vente au retrait du dossard ou avant entre 8h15 et 8h30 le dimanche au pied du TSD.

6. Licence ou certificat médical obligatoire

Pour les non-licenciés : certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course obligatoire

Pour les licenciés FFA ou titulaires d'un pass « J'aime courir » : licence

→ Les copies des licences et certificats médicaux sont à déposer sur l'espace d'inscriptions en ligne. Elles seront conservées par l'organisation pendant 1 an.

7. Matériel obligatoire

Le masque est obligatoire pour toutes les courses, notamment sur l'aire de départ et les 100 premiers mètres de la course. Le masque sera ensuite rangé dans une poche pour être utilisé sur les ravitos ou aux points de secours.

Les coureurs devront être en possession du matériel suivant obligatoire pour les parcours de Trail de la Rosière 40 et 22km :

- Une réserve en eau (0,5l minimum)
- Un gobelet 0,15cl
- Réserve alimentaire
- Veste avec capuche supportant le mauvais temps à sa taille
- Sifflet (souvent intégré dans les sacs de trail)
- Sac à dos ou porte bidons
- Couverture de survie de taille minimum 1,4m x 1,8m
- Téléphone portable chargé, allumé, qui fonctionne sur le réseau français, avec numéro de secours enregistré **0623750626**
- Un système de fixation du dossard
- Les bâtons sont autorisés et vivement conseillés car passages sur neige.

En cas d'orage, le pack matériel supplémentaire peut être activé : surpantalons de pluie, t-shirt manches longues, lampe frontale.

Pour le parcours de 15km, seul un gobelet est nécessaire pour vous hydrater sur les ravitaillements.

A l'exception du masque, aucun matériel n'est obligatoire pour le 5km.

Des vérifications des sacs seront effectuées par les organisateurs (au départ, sur la course et à l'arrivée). Le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

8. Consignes en cas d'orage

- Être réceptif aux consignes des bénévoles

- S'éloigner des points hauts ou points d'eau (100m)
- Ne pas garder ses bâtons et les poser loin de soi (30m)
- S'asseoir, genoux pliés et pieds serrés, bras autour des genoux, tête posée sur les genoux, sur son sac à dos, ou sur n'importe quel isolant (un rocher par exemple) sans que les pieds ne touchent le sol
- Si vous êtes en groupe laissez de la distance entre chacun.

Nous sommes confiants quant à votre sécurité mais ces consignes sont toujours bonnes à connaître ! 😊

9. Remise des dossards

La remise des dossards sera effectuée la veille de 18h30 à 20h30 ou le matin du départ à partir de 6h et jusqu'à 9h30 précises **à la Patinoire des Eucherts**.

Les coureurs doivent respecter les consignes de retrait (port du masque et désinfection des mains), le marquage au sol et les sens uniques, ainsi que les gestes barrières lors du retrait.

10. Rétractation

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée à l'organisation au moins 48h avant la course. Celle-ci devra présenter un certificat médical ou une licence pour participer.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en informer l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

11. Barrières horaires, contrôles et abandons

Des barrières horaires sont mises en place et seront rappelées aux coureurs le jour de la course. Celles-ci peuvent être modifiées en fonction de la météo.

Par défaut :

- **La Rosière 40km, 3000mD+**
 - Après le Passage de la Louie Blanche KM10 à l'intersection avec le parcours du 22km (+ 2h30)
 - **A Pierre Giret KM26 (+ 6h)**
 - Au Lac du Retour (+ 8h30)
 - Au Chatelard (+9 h30)

Les coureurs hors délai à la Louie Blanche KM10 peuvent basculer sur le parcours de 22km après l'accord des signaleurs à la barrière horaire au KM10 (+2h30). Les coureurs seront alors classés sur le parcours du 22km.

- **La Rosière 22km, 1450m D+**
 - A Pierre Gravée (+ 1h45)

Les coureurs hors délai seront alors considérés comme abandons.

Dans tous les cas, tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, la puce de chronométrage sera remise au responsable du poste. Le coureur pourra sinon attendre le serre-file ou un contrôleur pour regagner avec lui l'arrivée. Selon le lieu de l'abandon, il pourra être rapatrié en véhicule. Il pourra aussi regagner l'arrivée par ses propres moyens sous son entière responsabilité. Une équipe de serre-files fermera les parcours.

En cas de non-passage à un point de contrôle ou de non-respect du règlement, le coureur sera disqualifié.

12. Ravitaillements solides et liquides

Composition des ravitaillements distribués par nos bénévoles : bananes, oranges, crackers, pains d'épices, abricots secs, amandes, fromage, eaux plate et gazeuse, coca...

- La Rosière 40km, 3000mD+

Fort : Km 6

Refuge du Ruitor : Km 14

Pierre Giret : Km 25

Lac Du Retour Km 29

Le Chatelard Km 36

- La Rosière 22km, 1450m D+

Fort : Km 6

Lac du Retour : Km 11

Le Chatelard : Km 17

- La Rosière 15km, 800m D+

Fort : Km 6

Puitetruit Km 10

13. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet, entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Le coureur est conscient qu'il traverse une zone protégée dans le Vallon des Moulins et réduira au minimum son impact sur l'environnement : il veillera à ne pas quitter le sentier et ne pas laisser de déchets.

14. Mise hors-course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossards
- Falsification de dossard
- Absence partielle ou totale du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition de plus de 10 minutes
- Non pointage aux postes de contrôle
- Pollution et dégradation des sites traversés (sortie de sentier, jet de détritus), notamment dans la zone protégée des Moulins
- Dépassement du temps maximum autorisé aux postes de contrôle s'ils ne peuvent basculer sur un autre parcours
- Non-respect des mesures COVID

15.Météo

En cas de très mauvaises conditions météorologiques ou de parties enneigées trop dangereuses, les organisateurs se réservent le droit de modifier une partie ou la totalité du parcours pour des raisons évidentes de sécurité. Et ce, même une fois que la course est partie.

Les lieux de départ et d'arrivée resteront toutefois inchangés.

Les horaires de départ peuvent être modifiés.

En cas de parcours de repli, annoncés la veille, le kilométrage et le dénivelé des parcours seront respectés sur les parcours La Rosière 22, 15 et 5 km. Les parcours de repli du 40km dépendent des conditions de températures mais les caractéristiques se rapprocheront au mieux de 40km, 3000mD+.

16.Postes de Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés régulièrement sur la course. Ces postes seront en liaison radio avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Les cartes et profils présentent les postes de secours fixes. Un poste de secours est présent à l'arrivée.

Les coureurs sont tenus de porter assistance à toute personne en difficulté.

17.Assurance responsabilité civile

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère,...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident. Une assurance individuelle est proposée aux coureurs lors de l'inscription sur internet, jusqu'à la veille de la course (par exemple : <http://www.impact-multisports.com/>).

18.Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires. Le coureur s'engage à vérifier le règlement la veille de la course pour prendre connaissance des changements.

19.Droit à l'image et à l'anonymat

Les coureurs, par leur participation, autorisent la presse, le comité d'organisation et leurs partenaires à exploiter sur tous supports, les images et vidéos réalisées, sur lesquelles ils peuvent être visibles.

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivant : www.traildelarosiere.com, www.larosiere.net.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime

20. Connaissance et acceptation du règlement

En faisant acte d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter.

21. Mesures COVID

En raison de la crise sanitaire due à la Covid-19, les mesures générales d'organisation sont applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire. Les organisateurs doivent demander aux participants et l'ensemble des publics concernés par l'évènement de respecter les consignes nationales :

- Toute personne doit porter un masque dans toute enceinte close et tout transport en commun. Lors des moments clés de départ et d'arrivée des courses, si les coureurs ne sont pas en mesure d'appliquer une distanciation physique d'un mètre entre chaque individu le masque doit être porté.
- Mise en place de circuits à sens unique en vue d'éviter les trafics non maîtrisés.
- Organisation des flux en vue d'éviter les rassemblements.
- Limitation ou adaptation des services proposés aux coureurs et publics.
- Mise en place de signalétiques pédagogiques rappelant les bons comportements.
- Sensibilisation des bénévoles au respect des règles sanitaires.
- Désinfection régulière des espaces utilisés.

a) Mesures générales

Télécharger et activer l'application *Tous AntiCovid*.

Respecter la distanciation physique d'au moins 2 mètres (hors pratique sportive) lorsque le port du masque n'est pas possible. Une distanciation minimale d'1 mètre (hors pratique sportive) doit être respectée en tout lieu et en toute circonstance.

b) Départs

Chronométrage par puces donc temps ajusté en fonction de votre départ.

c) Ravitaillements

Lavage des mains et port du masques obligatoires sur les aires de ravitaillement.

Gobelet personnel nécessaire.

Pas de self-service.

d) Aire d'arrivée et repas

Lavage des mains obligatoire.

Port du masque obligatoire sur la Place des Eucherts.

Pas de self-service.

Repas d'après-course à consommer sur place assis.

e) Vestiaires

Pas de douche, pas de vestiaires, pas de consignes à sacs.

22. Annulation de la course par l'organisateur

En cas d'annulation de la course pour force majeure (intempéries, vigilance orange météo, interdiction préfectorale), le coureur aura le choix de reporter son dossard sur 2023 ou de se faire rembourser dans un délai de 1 mois avec une retenue de 10€ par dossard.